

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD (proc de E. SAUGET), JY MEYER (proc de C HADDAD), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN (proc de A GUIBERT-BATTAINI), P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P MAISONNEUVE), MF MARTIN (proc de P CORTIAL), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER (proc de B PERRUSSET), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 9

Votants : 46

Absents : 6

Date de convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance :

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Motion : Non aux violences faites aux élus.

Le Président présente la motion à l'assemblée.

L'ensemble des conseillers communautaires de la CCBA,
Soutenons par solidarité mais avec détermination et conviction la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la Manifestation organisée à Saint Martial le 1er Mars 2025 pour dire NON aux violences faites aux élus.

A ce titre nous sommes :

1/ Solidaires et exprimons un total soutien à nos collègues victimes de menaces, d'insultes, d'intimidations et d'agressions, incompatibles avec l'exercice de notre mandat

2/ Fiers d'exercer notre mandat pour l'avenir de notre communauté de communes, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens. Nous exerçons notre mandat au service de l'intérêt général.

3/ Clairs et affirmons que le débat d'idées démocratique ne peut s'accommoder de quelconques agressions et demandons à chaque citoyen de défendre ses opinions avec tolérance et sérénité, et dans le respect des valeurs de la République.

4/ Fermes et dénonçons, condamnons toutes formes d'agressions envers les élus et devons être entendus lorsque nous sommes ou nos collègues sont victimes de comportements inacceptables de la part de d'administrés ou de quelconques individus.

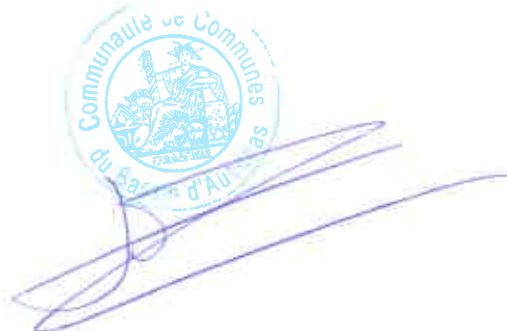
5/ Résolus à exiger un soutien permanent de l'Etat pour faciliter notre action au quotidien.

6/ Déterminés et attendons des actes concrets et une protection exemplaire par les autorités compétentes, pour l'exercice de notre mandat et demandons l'application exemplaires des peines prévus par la loi n°2024-247 du 21 Mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.

7/ Engagés et totalement solidaires des actions menées pour dire Non aux violences faites aux élus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la motion « Non aux violences faites aux élus ».

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 avril 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes de l'Agglo d'UCEL'. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'Communauté de Communes de l'Agglo d'UCEL' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.